

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-006-17023/24/CM

**■ Approbation de la dotation de solidarité communautaire 2025
108688**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Régie par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dotation de solidarité communautaires constitue un outil de solidarité entre la Métropole et ses communes membres.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a institué lors du conseil métropolitain de décembre 2022 une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en 2023 sur la base de critères de péréquation destinés à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

Pour rappel, deux critères sont obligatoires et doivent justifier d'au minimum 35% de la répartition de l'enveloppe globale de la DSC :

- L'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- L'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI.

La Métropole a fixé les critères suivants en 2022 pour réduire les disparités de richesse entre communes tout en permettant une répartition de cette dotation au plus grand nombre de communes :

Critères obligatoires	Revenu par habitant	19,0 %
	Potentiel financier par habitant	19,0 %
Critères complémentaires (avec exclusion des communes dont le potentiel financier par habitant de la commune est situé au-dessus de 1,05 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de la Métropole)	Revenu par habitant	12,5 %
	Potentiel financier par habitant	12,5 %
	Population située dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville	37,0 %
TOTAL		100 %

La présente délibération a pour objectif de fixer l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire pour l'année 2025 et de définir les critères visant à répartir cette dotation entre communes.

Il est proposé par ailleurs de reconduire les mêmes critères obligatoires et facultatifs qu'au titre de l'année 2024.

Pour le critère de la population située dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le calcul suivant est appliqué :

$$\frac{\text{Proportion communale d'habitants résidants dans un QPV}}{\text{Proportion métropolitaine d'habitants résidant dans des QPV}} \times \text{population QPV communale}$$

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBPA-017-12923/22/CM approuvant la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2023,
- La délibération FBPA-007-15262/23/CM approuvant la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est fixé à 66 millions d'euros pour l'année 2025.

Article 2 :

L'enveloppe est répartie entre les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence selon les critères suivants :

Critères obligatoires	Revenu par habitant	19,0 %
	Potentiel financier par habitant	19,0 %
Critères complémentaires (avec exclusion des communes dont le potentiel financier par habitant de la commune est situé au-dessus de 1,05 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de la Métropole)	Revenu par habitant	12,5 %
	Potentiel financier par habitant	12,5 %
	Population située dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville	37,0 %
TOTAL		100 %

Article 3 :

Les montants de dotation de solidarité communautaire attribués aux communes membres sont les suivants :

Code INSEE	Communes	DSC 2025
13001	AIX-EN-PROVENCE	1 678 742
13002	ALLAUCH	489 719
13003	ALLEINS	66 535
13005	AUBAGNE	1 158 390
13007	AURIOL	349 077
13008	AURONS	12 021
13009	LA BARBEN	19 148
13012	BEAURECUEIL	11 674
13013	BELCODENE	50 446
13014	BERRE-L'ETANG	148 863
13015	BOUC-BEL-AIR	323 095
13016	LA BOUILLADISSE	174 552
13019	CABRIES	188 907
13020	CADOLIVE	59 258
13021	CARRY-LE-ROUET	58 836
13022	CASSIS	84 328
13023	CEYRESTE	113 664
13024	CHARLEVAL	64 467
13025	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	48 659
13026	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	222 810
13028	LA CIOTAT	911 513
13029	CORNILLON-CONFOUX	15 617
13030	CUGES-LES-PINS	156 720
13031	LA DESTROUSSE	109 229
13032	EGUILLES	161 364
13033	ENSUES-LA-REDONNE	139 230
13035	EYGUIERES	165 466
13037	LA FARE-LES-OLIVIERS	212 250
13039	FOS-SUR-MER	139 257
13040	FUVEAU	245 020
13041	GARDANNE	256 916
13042	GEMENOS	59 696
13043	GIGNAC-LA-NERTHE	253 211
13044	GRANS	56 001
13046	GREASQUE	110 119
13047	ISTRES	498 414
13048	JOUQUES	114 193
13049	LAMANON	21 793
13050	LAMBESC	259 477

13051	LANCON-PROVENCE	219 579
13053	MALLEMORT	89 685
13054	MARIGNANE	1 285 467
13055	MARSEILLE	45 993 289
13056	MARTIGUES	501 085
13059	MEYRARGUES	95 507
13060	MEYREUIL	55 243
13062	MIMET	90 057
13063	MIRAMAS	361 660
13069	PELISSANNE	238 228
13070	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	176 732
13071	LES PENNES-MIRABEAU	513 344
13072	PEYNIER	79 671
13073	PEYPIN	137 341
13074	PEYROLLES-EN-PROVENCE	134 908
13075	PLAN-DE-CUQUES	266 514
13077	PORT-DE-BOUC	214 486
13078	PORT-SAINT-LOUIS-DU- RHONE	112 600
13079	PUYLOUBIER	44 671
13080	LE PUY-SAINTE-REPARADE	141 754
13081	ROGNAC	132 487
13082	ROGNES	100 270
13084	LA ROQUE-D'ANTHERON	145 720
13085	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	143 518
13086	ROQUEVAIRE	201 698
13087	ROUSSET	48 512
13088	LE ROVE	136 394
13090	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	757
13091	SAINT-CANNAT	128 588
13092	SAINT-CHAMAS	213 054
13093	SAINT-ESTEVE-JANSON	3 699
13095	SAINT-MARC-JAUMEGARDE	9 707
13098	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	123 108
13099	SAINT-PAUL-LES-DURANCE	13 981
13101	SAINT-SAVOURNIN	93 913
13102	SAINT-VICTORET	179 487
13103	SALON-DE-PROVENCE	1 232 848
13104	SAUSSET-LES-PINS	215 983
13105	SENAS	168 277
13106	SEPTEMES-LES-VALLONS	394 793
13107	SIMIANE-COLLONGUE	134 472
13109	LE THOLONET	19 709
13110	TRETS	265 797
13111	VAUVENARGUES	24 282
13112	VELAUX	187 426

13113	VENELLES	173 902
13114	VENTABREN	96 420
13115	VERNEGUES	58 007
13117	VITROLLES	411 793
13118	COUDOUX	87 288
13119	CARNOUX-EN-PROVENCE	178 985
83120	SAINT-ZACHARIE	154 090
84089	PERTUIS	560 537
	TOTAL	66 000 000

Article 4 :

La dotation de solidarité communautaire fera l'objet d'un versement unique au premier trimestre 2025.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 014, nature 739212, fonction 01, service gestionnaire « 1Fisca ».

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et ressources », de la sous-politique « Finances » et du programme « Solidarité avec les communes » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1Fisca ».

Article 6 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document permettant de communiquer aux communes la dotation de solidarité communautaire qui leur sera versée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA